



Changement sur acte de naissance et de reconnaissance

Par Jules20013, le 11/02/2016 à 18:25

Bonjour,

Préalablement à mon problème, il faut savoir que j'ai réalisée une adoption simple avec mon beau-père et mon nom se compose dorénavant de la façon suivante : "X-Y".

Aujourd'hui, je suis l'heureux papa d'une petite fille qui est née récemment. J'ai réalisé avec ma compagne, une reconnaissance anticipée de notre enfant sous mon nom "X", donnant lieu à un acte de naissance également sous mon nom "X". En effet, lorsque j'ai réalisé la démarche d'adoption simple, le notaire m'avait assuré que je pourrais transmettre qu'un seul nom "X" à ma descendance. Ce que je souhaitais faire, tout comme ma compagne.

Mon problème : je me retrouve avec un courrier du service de l'état civil m'invitant à demander la rectification administrative de l'acte de naissance de mon enfant en ce sens que mon nom de famille est "X-Y". Or, ma compagne et moi, ne souhaitons pas qu'elle porte ce nom "X-Y".

Ma fille est-elle obligée de porter mon nom de famille "X-Y" ?

Ou, sachant qu'il semble légalement impossible qu'elle porte uniquement mon nom de famille "X", peut-elle porter mon nom "X" adjoint du nom de ma compagne ? (comme dans le cadre d'une déclaration conjointe de choix de nom ?)

Merci d'avance pour vos retours et conseils.

Cordialement